

**L'UGTA Commémore le 50e anniversaire de l'assassinat de Aïssat Idir**

## **La tripartite et les congrès des fédérations en ligne de mire**

La réunion tripartite devant déboucher sur une augmentation du SNMG est prévue pour la rentrée sociale. Aucune date n'a été encore retenue, selon les dirigeants de la Centrale syndicale, partie prenante de la tripartite.

Cette rencontre, au-delà du relèvement décidé par le président Bouteflika du SNMG, devrait faire un premier bilan de la mise en application du pacte économique et social, signé en octobre 2006.

La rentrée sociale sera particulièrement chargée pour la Centrale syndicale, dans la mesure où toutes les fédérations devraient tenir leur congrès. De chaudes empoignades en perspective.

Hier, à la Maison du peuple, les syndicalistes étaient nombreux à se recueillir devant la stèle du père fondateur de l'UGTA Aïssat Idir, à l'occasion du 50e anniversaire de son assassinat.

Outre la direction de la Centrale syndicale, il y a lieu de relever la présence du fils de Aïssat Idir, Ahmed, de l'ancien secrétaire général de l'UGTA, du temps du parti unique, Tayeb Belakhdar, de Saïd Abadou, le secrétaire général de l'ONM, de Boualem Merrakchi, représentant le patronat, ainsi que les représentants des ministères du Travail et des Moudjahidine et un sénateur représentant le RND. Le patron de la Centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi-Saïd, s'est contenté de souhaiter la bienvenue aux présents, laissant le soin à Saïd Abadou de lire un discours retraçant le parcours du combattant Aïssat Idir. Pour ceux qui ne le connaissent pas, Aïssat Idir est né en 1919 à Djamaâ Saharidj, près de Tizi Ouzou, au sein d'une famille paysanne de condition modeste. Il effectua ses études primaires dans son village et poursuivit ses études à l'École normale de Bouzaréah. En 1935, il rejoignit son oncle paternel à Tunis pour poursuivre des études supérieures en économie à l'université jusqu'en 1938.

En 1944, Aïssat Idir entra à l'usine d'aviation et ne tarda pas à être promu au grade de chef du service de contrôle administratif ; ce qui poussa l'administration de l'usine à l'envoyer au Maroc en vue d'occuper les mêmes fonctions à l'aéroport de Casablanca. Dans ce milieu de travailleurs, ses penchants syndicalistes commencèrent à apparaître, et il s'intéressa à la défense des intérêts des travailleurs algériens. Ceci conduisit ses camarades à l'élire en tant que membre de la commission exécutive des travailleurs du secteur d'État, qui était une commission affiliée aux syndicats communistes français.

Dans le cadre de son activité syndicale au sein de cette commission, il réalisa que les syndicats français même de tendance communiste n'accordaient pas le même intérêt aux problèmes du travailleur algérien qu'aux préoccupations des travailleurs européens. À son retour en Algérie, l'idée de fonder une organisation syndicale algérienne commença à le préoccuper. En 1951, la police française prit d'assaut l'usine dans laquelle il travaillait et fut arrêté avec 10 autres travailleurs algériens. Ils ne furent libérés que dix jours plus tard. Par la suite, il occupa un autre emploi à la caisse d'allocations familiales du secteur du bâtiment et travaux publics et devint responsable du comité central des affaires syndicales relevant du MTLD de 1949 à 1954.

Cependant, son action en vue de propager l'idée du syndicalisme algérien fut la cause de son arrestation une seconde fois par les autorités coloniales. Le 22 décembre 1954, il fut libéré. Les efforts d'Aïssat Idir ainsi que ses démarches eurent une influence considérable sur la création en février 1956 de la première organisation syndicale algérienne, représentée par l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), dont il fut nommé secrétaire général, jusqu'à son arrestation le 23 mai 1956 sur ordre de Robert Lacoste, ministre délégué en Algérie.

Arrêté en raison de ses activités syndicales, il fut emprisonné à Berrouaghia et de là, il sera

déplacé vers d'autres prisons,

pour finir à la prison de Barberousse. Parmi les accusations qui lui furent imputées par les autorités coloniales, celle d'avoir porté atteinte à la sûreté externe de l'État français.

Le 13 janvier 1959, le tribunal militaire prononça un jugement reconnaissant son innocence. En dépit de cela, il ne fut pas libéré mais de nouveau transféré à la prison de Birtraria où il subit les tortures les plus cruelles ; ce qui contraignit l'administration de la prison à le transférer à l'hôpital militaire. Aïssat Idir mourut le 26 juillet 1959 des suites des tortures qu'il avait subies.

L'assassinat du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens suscita une large vague de réprobation et de colère de par le monde.

A. B.